

30 avril 2015

**Université Libre de Bruxelles
Campus de La Plaine, Forum E**

Assemblée Générale de fin de mandat du Cercle Informatique



Ouverture de séance : 18h45.

Clôture de l'Assemblée : 22h00.

Personnes présentes : Lois Postula, Gabriel Knuts, Nicolas Hunin, Kevin Tassi, Marie Brun, Quentin Everaert, Maxime Desclefs, Walter Moulart, John Riggio, Julian Schembri, Eileen Robinson, Raphaël Duhén, Oscar Blanchet, Fabian Germeau, Grégory Antoniuc, Coline Applemans, Nathan Germeau, Simon Picard, Manon Baert, Dan Martens, Neslie Soysal, Sylvie Delloye, Pierre Gérard, Bruno Rocha Pereira, Charles Hubain, Florentin Hennecker, Gérard Tio Noguerras, Titouan Christophe, Adriano Candura.

Ordre du jour :

- 1) Réforme des statuts
- 2) Problème de Michael Seldrum
- 3) Décharges du Comité
- 4) Election du nouveau Comité

1) Réforme des statuts

Les articles portant la mention « baptisé » sont supprimés car ce n'est pas un terme légal. Quant à la notion de « bureau », elle est simplement définie dans un article existant. Ce sont donc plus des corrections que des changements de statuts. A chaque fois qu'est mentionnée la date du 20 septembre comme limite, celle-ci est remplacée par la date officielle de la limite des inscriptions à l'ULB, à savoir le 30 octobre. Un changement concerne également les postes du bureau qui ne sont plus désormais ouverts uniquement aux étudiants de l'ULB, mais à tout étudiant.

Art. 8 : a. Est membre effectif tout étudiant, ou ancien étudiant, qui aura été admis en cette qualité par le Conseil d'Administration. Le membre effectif dispose du droit de vote à l'Assemblée Générale à hauteur d'une voix.

b. Est membre adhérent toute personne qui aura été admise en cette qualité par le Conseil d'Administration. Le membre adhérent ne peut pas consulter les documents comptables et ne dispose pas du droit de vote. Il dispose néanmoins d'une voix consultative.

c. Est membre d'honneur toute personne admise en cette qualité par le Conseil d'Administration et ayant accepté cette distinction. Le membre d'honneur ne peut pas consulter les documents comptables et ne dispose pas du droit de vote. Il dispose néanmoins d'une voix consultative.

Art. 28 :

a. Le Conseil d'Administration est composé au minimum d'un président, un trésorier, un secrétaire, un vice-président interne, un vice-président externe et un délégué folklore. Ces six administrateurs composent le bureau de l'ASBL.

Art. 24 :

e) Le nombre d'administrateur composant le conseil d'administration ainsi que la composition du conseil d'administration sont fixés par le Règlement d'Ordre Intérieur.

Art. 35 bis : Les conditions d'éligibilité et modalités d'élection pour chaque poste du conseil d'administration sont fixées par le Règlement d'Ordre Intérieur.

Art. 7

a. Tout candidat au Conseil d'Administration doit être membre effectif de l'association et avoir épongé toutes les dettes qu'il a contractées envers l'association. Il devra également être inscrit comme élève régulier d'un établissement scolaire de type supérieur à compter du 30 octobre de l'année académique suivant la prise de fonction au plus tard.

b. Tout candidat à un poste du Bureau de l'association devra être inscrit comme élève régulier d'un établissement scolaire de type supérieur à compter du 30 octobre de l'année académique suivant la prise de fonction au plus tard.

c. Tout candidat à un poste du Bureau de l'association devra avoir effectué antérieurement au moins un mandat complet dans le Conseil d'Administration de l'association.

d. En outre, tout candidat au poste de président de cercle doit avoir occupé antérieurement, durant un mandat complet au moins, un poste dans le Bureau. En outre, il doit suivre ou avoir suivi des cours dispensés par le Département Informatique de l'Université Libre de Bruxelles. Enfin, il doit avoir terminé avec succès une année de deuxième bachelier.

e. Cependant, le Conseil d'Administration sortant peut voter - à la majorité absolue des voix présentes et représentées - une dérogation pour des candidats au poste de secrétaire, vice-président interne et vice-président externe qui ne respecteraient pas les conditions édictées dans l'article 7 c) en vue de se présenter pour l'élection du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale ordinaire. Aucune dérogation n'est prévue pour les candidats ne respectant pas les conditions édictées dans l'article 7 a) et b).

f. Si des élections pour des postes du Bureau de l'association doivent avoir lieu lors d'une Assemblée Générale extraordinaire, le nouveau Conseil d'Administration peut voter - à la majorité absolue des voix présentes et représentées - une dérogation pour les candidats ne respectant pas les conditions édictées dans l'article 7 c) d) e) ou f). Aucune dérogation n'est prévue pour les candidats ne respectant pas les conditions édictées dans l'article 7 a) et b).

e. Les 3 postes du hackerspace seront remplis dans l'ordre suivant : Hackerspace 1, Hackerspace 2, Trésorier Hackerspace. Si deux délégués sont élus, ils se répartissent le poste. Si un seul délégué est élu, il cumule les trois postes. Si personne n'est élu, le conseil administrateur peut désigner cette personne au sein du conseil administrateur.

Art. 14

b. Est réputé démissionnaire de sa fonction dans le Bureau de l'association, l'administrateur n'étant plus inscrit comme élève régulier d'un établissement scolaire de type supérieur. Cette mesure est d'application à compter du 30 octobre de l'année académique suivant la prise de fonction, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

c. Est réputé démissionnaire de sa fonction dans le Conseil d'Administration, l'administrateur n'étant pas inscrit comme élève régulier d'un établissement scolaire de type supérieur. Cette mesure est d'application à compter du 30 octobre de l'année académique suivant la prise de fonction, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire.

PV - 30 avril 2015

Vote : Unanimité (26 votes pour).

2) Problème de Michael Seldrum :

Suite à une erreur du trésorier, un virement de 504,15 € a été transféré sur le compte de Michael. Après 3 jours, Julian s'en est aperçu et Michael a dit qu'il rembourserait, chose qu'il n'a jamais fait.

Excuse 1 : J'ai perdu le code de la carte (personne ne le connaissait à par lui)

Excuse 2 : La carte était à Braine le Comte.

Excuse 3 : J'ai perdu mon portefeuille au bal Solvay.

Excuse 4 : Sûrement une bonne excuse.

Il a pourtant dit qu'il avait fait le virement à l'AG mi-mandat et il ne l'a pas fait. Il y a beaucoup d'incohérences dans toutes ses histoires. Il postpose à chaque fois et rien ne vient sur le compte. Il a demandé un étalement de la dette sur la ML du bureau. Il devait faire 2 paiements et aucun des deux n'ont été faits. Il devait faire un virement et donner ses extraits de compte et rien n'a été fait. Il a de nouveau menti sur le fait qu'il avait fait le virement.

Vient également le souci des packs de bleus car l'argent n'a toujours pas été récupéré alors que des bleus ont bien donné l'argent à Michael. On en arrive à 5 packs de bleus à ajouter + le pull de *Derulo* ce qui fait un total d'environ 930€ que Michael nous doit. Il n'est pas venu se présenter à l'Assemblée Générale.

Une réunion en plus petit comité pourrait être une meilleure idée et doit être organisée rapidement. S'il ne vient pas, des sanctions plus extrêmes (police) pourraient être prises. Il doit signer une reconnaissance de dettes. De fait, **il n'est pas déchargé.**

Vote pour l'organisation d'une réunion ainsi que d'un blocage de ses privilèges et de mesures extrêmes s'il ne vient pas : **Unanimité (26 votes).**

3) Décharge du comité :

Culture/Librex :

Apparemment les gens d'informatique ne sont pas assez sportifs. Le comité ne s'est pas assez investi dans le sport cette année.

Cette année on a essayé de lancer plusieurs conférences, c'était un bon début mais pas assez. Il faudra pour l'année prochaine également trouver une activité folklorique pour donner une meilleure image des cercles. La quête sociale a été effectuée et l'argent qu'il fallait a été ramené.

Pour : 25

PV - 30 avril 2015

Abstentions : 1

Manon : Déchargé.

Cours et relation BA1 :

Il s'est présenté et a pris des commandes au parrainage social. Pour le délégué, cela ne sert à rien d'aller vendre les cours des BA1 sauf à la JANE en ayant des packs de cours. Il faudrait plus se focaliser sur le côté "relation" entre les étudiants de différentes années. Faire un pull informatique par exemple serait un beau projet pour le délégué cours. Il a rejoint le poste trop tard.

Pour : 25

Abstentions : 1

John : Déchargé.

Photos :

Enorme projection, les bleus n'ont jamais réussi à en voir le bout. Il faut essayer de mettre les photos plus rapidement.

Contre : 1

Abstentions : 1

Pour : 24

Gabriel : Déchargé.

Bal et Fêtes :

Aucun pré-TD. Il n'y a eu que le bal. Il faudrait vraiment faire plus de publicité mais le prix est déjà tellement bas que payer 2€ de plus ne dérange pas les gens. Il faudrait plus communiquer avec le Cgéo. Selon les vieux qui étaient au banquet il n'y avait pas assez de jeunes donc ils n'ont pas trop apprécié. Il y a eu des dépenses en plus que l'année précédente (sécu, ...) du coup le bal aura coûté 200€ par cercle.

	Fabian	Michael
Pour	22	3
Contre	0	5
Abstentions	4	18
Résultat	Déchargé	Pas déchargé

Hackerspace :

Lieu de rencontre/collaboration pour tous les étudiants. Les conférences (workshop, smartMonday,...)

PV - 30 avril 2015

se sont vraiment bien passées. Il faudrait peut être faire plus de publicité. Le Printemps des Sciences s'est vraiment bien déroulé et ils espèrent que l'année prochaine sera aussi fructueuse. Les comptes sont bons et ils ne cherchent pas vraiment à se faire beaucoup d'argent. L'excel est en ligne sur le site du HS.

	Pierre	Bruno	Charles
Pour	25	23	22
Contre	0	0	3
Abstentions	1	3	1
Résultat	Déchargé	Déchargé	Déchargé

WEB :

Reboot toutes les 2 heures car le serveur est pourri. Il maintient le serveur donc le mail. Il a créé des tutoriels pour le prochain webmaster. Refonte du site à prévoir.

Contre : 1

Abstentions : 4

Pour : 21

Gérard : Déchargé.

FOSDEM :

On a fait mieux que l'année précédente, c'était la meilleure année (60% de plus que l'édition précédente). Tout le monde a bien travaillé et tout s'est bien passé. Avoir les stocks en droit est vraiment une bonne idée. Il faudra vraiment plus nettoyer le Campouce sinon on n'est plus sûr de l'avoir. Les prochains délégués devront vite voir les solutions possibles et retourner vers le Mr. du Campouce. Il ne faudra plus passer par Mr. Sandwich car il fait n'importe quoi.

Contre : 1

Abstentions : 0

Pour : 25

Lois : Déchargé

Bar :

Le stock d'après FOSDEM a été coulé en grande partie. Le bar peut faire des bénéfices car cette année ils ont fait +200€. Pas de nouvelles du vol de l'argent. On croit vraiment que c'est la sécu car la pharma a également été volée. L'ULB commence à faire des enquêtes mais si un même souci intervient il faut vraiment en parler. Il faudrait repenser aux clefs car, pour le moment, c'est dur d'en avoir pour aller ouvrir le cercle.

	Kévin	Adriano	Nicolas
Pour	26	25	24
Contre	0	1	1
Abstention	0	0	1
Résultat	Déchargé	Déchargé	Déchargé

Secrétaire :

Contre : 2

Abstentions : 2

Pour : 22

Walter : Déchargé.

Vice Président Interne :

Toutes les infos se trouvent sur le wiki.

Contre : 1

Abstentions : 2

Pour : 23

Simon : Déchargé.

Vice Président Externe :

La Saint-V s'est bien déroulée. Il faudra refaire une commande de chopes car elles ont disparu. Le point négatif est de devoir aller à Lille pour chercher le camion et signer le contrat. Il n'y avait pas assez de contacts avec les BA1 info et un souper facultaire a été organisé. Il y avait 30 personnes donc c'était bien.

Contre : 1

Abstentions : 0

Pour : 25

Maxime : Déchargé.

Trésorier :

Les comptes sont bons, pas de nouvelles de Michael et on a encore beaucoup de créances.

PV - 30 avril 2015

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour : 25

Julian : Déchargé.

Président :

Il a fait presque toutes les réunions inter et intra comité. On devrait renégocier notre date charte du second quadri car elle tombe vraiment mal. Il faudrait peut être faire une application d'horaires pour l'ULB. Il faudrait, dans un calendrier, reprendre TOUTES les activités de TOUS les cercles.

Contre : 1

Abstentions : 3

Pour : 22

Raph : Déchargé.

4) Election du nouveau comité :

Poste / Nom	Pour	Contre	Abstentions	Résultat
Président / Julian Schembri	26	/	/	Elu
Vice Président Externe / Kévin Tassi	26	/	/	Elu
Vice Président Interne / Maxime Desclefs	24	2	/	Elu
Secrétaire / Marie Brun	26	/	/	Elue
Trésorier / Lois Postula	26	/	/	Elu
Délégué Folklore / Simon Picard	12	2	12	Elu
Bar / Oscar Blanchet	23	1	2	Elu

Fosdem 1 / Gabriel Knuts	25	/	1	Elu
Fosdem 2 / John Riggio	23	1	2	Elu
Web / Gérard Tio Noguerras	23	1	2	Elu
Hackerspace 1 / Titouan Christophe	24	/	2	Elu
Hackerspace 2 / Bruno Rocha Pereira	24	/	2	Elu
Hackerspace Trésorier / Pierre Gérard	24	/	2	Elu
Bal 1 / Walter Moulart	23	3	/	Elu
Bal 2 / Andriano Candura	24	1	1	Elu
Photos / Fred Girishaka	26	/	/	Elu
Cours et Relations BA1 / Eileen Robinson	25	1	/	Elue
Culture & Social / Manon Baert	26	/	/	Elue
Propagande / Nicolas Hunin	25	1	/	Elu

Félicitations au nouveau comité !